

Décision n° DEC112660DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec le CNRS le 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5063 ;

Vu la décision n° DEC110287DR11 du 1^{er} janvier 2011 nommant Eric PEYRIN directeur de l'unité de recherche n° 5063 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 septembre 2010 ;

Considérant que Mme Delphine LEVILLY a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS, délégation Alpes les 18, 19, 20 mai et les 1^{er}, 2, 3, juin 2010

Article 1

Mme Delphine LEVILLY, Adjoint technique 1^{ère} classe
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5063 à compter du 1^{er} janvier 2011

Mme Delphine LEVILLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et
4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Delphine LEVILLY est placée
directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 18 octobre 2011

Le directeur de l'unité
Monsieur Eric PEYRIN

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire